

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'OLORON SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

**SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2018**

❧❧❧

**Etaient présents :**

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,  
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, M. Pierre SERENA,  
M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON, Mme Denise MICHAUT,  
M. Clément SERVAT, Adjoints,  
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, Mme Aracéli ETCHENIQUE,  
M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES,  
M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, M. Philippe CIER,  
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT,  
M. Robert BAREILLE, M. Jean-Pierre ARANJO, M. Patrick MAILLET,  
Conseillers Municipaux.

**Etaient représentés :**

Mme Maylis DEL PIANTA donne pouvoir à Mme LE MOIGNIC-GOUSSIES Leïla.  
Mme Dominique FOIX donne pouvoir à M. Clément SERVAT.  
M. Didier CASTERES donne pouvoir à Mme Maïté POTIN.  
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à Mme Henriette BONNET.  
M. Jacques NAYA donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.  
Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à M. Pierre SERENA.  
Mme Ing-On TORCAL donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO.  
Mme Aurélie GIRAUDON donne pouvoir à M. Robert BAREILLE.  
Mme Anne BARBET donne pouvoir à M. Jean-Etienne GAILLAT.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 33

Monsieur André VIGNOT a été désigné Secrétaire de séance.

❧❧❧

**21 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : REVERSEMENT DES LOYERS**

Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES expose que, par convention en date du 1<sup>er</sup> juillet 2015, les conjoints LAVIE ont donné à bail à la Ville d'Oloron Sainte-Marie un local sis à Oloron Sainte-Marie - 8, place Clémenceau, moyennant un loyer mensuel de 550 €. Ces locaux sont actuellement occupés par le CCAS d'Oloron Sainte-Marie.

Il serait intéressant que la charge de ces loyers soit supportée par le Centre Communal d'Action Sociale afin de connaître le coût réel annuel de ce service.

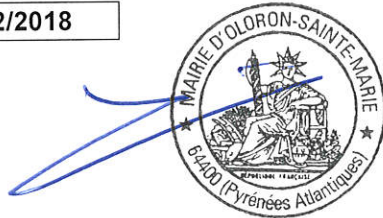
Aussi, il est proposé de refacturer au CCAS ces loyers ainsi que les charges afférentes à l'occupation de ces locaux.

Oùï cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **DECIDE** de refacturer au CCAS d'Oloron Sainte-Marie les loyers relatifs à l'occupation des locaux sis à Oloron Sainte-Marie – 8, place Clémenceau, ainsi que les charges y afférentes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches administratives nécessaires.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 12 décembre 2018.  
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 18/12/2018



Le Maire,

Hervé LUCBÉREILH



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 17/12/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/12/2018